



Résiliation bail établi à 2 concubins dont l'un est introuvable

Par **Lucien04**, le **02/09/2012** à **10:33**

Bonjour,

J'ai établi le Bail au nom des 2 concubins.

Mr vient de me donner son préavis après m'avoir dit qu'ils s'étaient séparés depuis quelque temps mais n'a plus de relations avec elle.

De mon côté je n'ai pas ses coordonnées. Que faire pour ne pas avoir de problèmes ?

merci
Bonjour,

Par **cocotte1003**, le **02/09/2012** à **13:39**

bonjour, tant que madame ne vous a pas donné son préavis, elle reste titulaire du bail.

Monsieur, bien qu'ayant donné son préavis, reste solidaire du paiement du loyer et cela jusqu'à la fin d'une période triennale à partir de la date d'effet du bail. Commencez par le

prévenir de l'effet de cette clause de solidarité, cela le "stimulera" peut être pour retrouver son ancienne compagne, cordialement